

« L'être humain seul importe, la technique et le capital ne sont qu'à son service »

Au sommaire

- 1 / CONFÉRENCE DE PRESSE
- 2 / MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
- 3 / COMPTEURS EN OR
- 4 / HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE
- 5 / COMITÉ DÉLÉGUÉ-E-S SOCIAUX
RCTC
- 6 / AVANTAGES SOCIAUX
CAMPAGNE DE VISIBILITÉ
- 7 / COMITÉ CONDITION FÉMININE
- 8 / AFFICHETTE



COMPTEURS LAD

Le SCFP-2000 convoque la presse pour dénoncer le projet d'Hydro-Québec

C'est lors d'une conférence de presse le 19 juillet dernier que le 2000 a publiquement exprimé son désaccord face au projet d'Hydro-Québec d'implanter la technologie de lecture à distance (LAD) à son parc de compteurs.

Lors de cette conférence, très courue par les représentants des médias, Mme Ginette Paul, présidente du 2000, était accompagnée de Mme Lucie Levasseur, présidente du SCFP-Québec et de M. Pierre-Guy Sylvestre, économiste au service de recherche du SCFP-Québec. Ensemble, ils ont expliqué aux membres de la presse pourquoi le SCFP-Québec et le SCFP-2000 sont en désaccord avec ce projet à la rentabilité douteuse de 1 milliard de dollars qui entraînera le sacrifice inutile de près de 1 000 emplois.

À cet effet, M. Sylvestre a été en mesure d'émettre ses critiques par rapport au montage financier du projet LAD que la société d'État a déposé à la Régie de l'énergie le 30 juin dernier. Il a remis en question plusieurs éléments qui permettent de soulever un sérieux doute sur la prétendue « économie » de 300 millions de dollars sur 20 ans qu'Hydro-Québec pense faire en mettant en place le projet LAD. À cet effet, les doutes de M. Sylvestre sur le montage financier de la société d'État laissent croire au 2000 que la société d'État aurait considérablement sous-estimé les coûts de son projet et qu'elle aurait surestimé les coûts de la relève manuelle. Ceci porte le Syndicat à croire que le projet LAD est artificiellement rentable. C'est suite à cette troublante constatation que le 2000 a demandé lors du point de presse que la Régie de l'énergie tienne des audiences publiques sur toute cette question afin de rétablir les faits.

M. Sylvestre a également déposé lors de cette conférence de presse une étude d'impact économique qu'il a réalisé. Cette étude démontre, à l'aide d'un modèle économique crédible et conservateur, que la coupure directe des 800 postes au sein d'Hydro-Québec aura un impact additionnel

indirect sur près de 200 autres emplois dans la province. Comme si ce n'était pas assez, M. Sylvestre a également été en mesure de calculer que la coupure directe des 800 postes aura un impact négatif récurrent de l'ordre de 14,7 millions de dollars par année sur le produit intérieur brut de la province.

C'est également lors de ce point de presse que le 2000 a fait l'annonce du lancement de sa campagne de sensibilisation publique à l'égard du projet LAD. Cette campagne, sous la thématique des « Compteurs en Or d'Hydro-Québec », prendra son envol sous peu et se déroulera autant à l'interne qu'à l'externe de la société d'État. Mme Paul a également annoncé la mise en ligne du site Web de la campagne (CompteursEnOr.com) ainsi que le lancement de la page Facebook (Compteurs en Or) et celui du compte Twitter de la campagne (CompteursEnOr).

Suite à la conférence de presse, Ginette Paul a entrepris une tournée médiatique afin de véhiculer le message du 2000 dans différents médias. La couverture de presse suivant l'événement a été très favorable à notre point de vue.



Conférence de presse du 19 juillet dernier.
Sur la photo : M. Pierre-Guy Sylvestre, Mme Ginette Paul et Mme Lucie Levasseur.



PROJET L.A.D. C'EST PARTI!

*Ginette Paul, présidente et
Guy Poirier, secrétaire général*

Certains d'entre vous nous ont souvent questionnés sur l'utilisation de la cotisation spéciale prélevée au cours de l'année 2010. Eh bien, le moment est venu de passer à l'action et c'est toute une campagne de sensibilisation qui est mise de l'avant! Si Hydro-Québec a l'approbation de la Régie de l'énergie pour son projet de remplacement du parc de compteurs actuels par des compteurs à lecture à distance (L.A.D.), ce sont pas moins de 1000 emplois directs, dont 800 à l'interne, et 200 indirects qui seront éliminés et 1 milliard de dollars qui sera dépensé inutilement, car selon notre évaluation économique, nous sommes en droit de douter de la rentabilité de ce projet.

C'est le 30 juin dernier que la direction a déposé sa demande d'approbation pour le projet L.A.D. à la Régie de l'énergie. Selon la procédure habituelle d'examen, la Régie invitait les personnes intéressées à soumettre une demande d'intervention au plus tard le 27 juillet. Ce que nous avons fait. Par la suite, Hydro-Québec avait jusqu'au 3 août à 12h pour commenter les demandes reçues et toute réplique devait être transmise à la Régie avant le 11 août à 12h. Par la suite, la Régie en précisera les modalités de traitement.

Dans le cadre de notre requête nous demandons que Pierre-Guy Sylvestre, économiste au service de recherche du S.C.F.P., soit reconnu comme expert et puisse exposer son analyse économique, basée entre autres, sur les données présentées par la direction et bien sûr la tenue d'une audience publique, afin de faire la lumière sur les coûts réels et les impacts de ce projet, dans l'intérêt de nos membres et de la population du Québec.

Mobilisation - participation - gage de réussite

À ce stade-ci, nous devons prendre tous les recours à notre disposition pour influencer la Régie de l'énergie. À cet effet, nous faisons appel, une fois de plus, à votre solidarité. Vous avez sans doute déjà été sollicités pour signer un dépliant, qui tient place de pétition, afin de signifier votre désaccord avec ce projet. Il ne faut pas se surprendre si la direction fait tout pour nous empêcher d'arriver à nos fins en prétextant que notre dépliant est diffamatoire et que le fait de le signer ne respecte pas le devoir de loyauté que vous devez avoir envers l'entreprise. Selon nous, ses prétentions ne sont pas justifiées et portent atteinte à votre droit à la liberté d'expression. Il est primordial que chacune et chacun d'entre vous puissiez exercer ce droit sans embûche.

Le temps presse. Nous n'avons pas choisi le moment et n'avons d'autres choix que d'agir maintenant. Votre participation et celle de la population est essentielle à la réussite de cette campagne!

Au moment de mettre sous presse nous apprenions qu'Hydro-Québec s'objectait à notre demande d'intervention. Citons quelques extraits de ses commentaires à la Régie :

« L'intéressé ne peut valablement prétendre du même souffle, sans nuances, agir dans l'intérêt de la « population », des « citoyens » ou du « consommateur » et faire la promotion des intérêts économiques de ses membres, tout en tenant compte des « implications directes » du projet pour plusieurs de ses membres. »

« Au demeurant, l'intéressé ne représente aucune catégorie de consommateur, ni le public, ni l'intérêt public. Il représente ses membres uniquement et fait la promotion de leurs seuls intérêts... »

Elle demande donc à la Régie de l'énergie de rejeter notre demande d'intervention et s'objecte à la tenue d'audience publique orale. Elle rappelle que la Loi sur la Régie de l'énergie n'impose aucune obligation, en vertu de l'article 73, et que la Régie s'est déjà prononcée sur des dossiers d'investissements d'ampleur comparable ou supérieure. Selon Hydro-Québec, les enjeux techniques, financiers et environnementaux peuvent avantageusement et plus souvent être plus efficacement traités dans le cadre d'un traitement sur dossier.

Bien évidemment, nous ne sommes pas de cet avis et considérant justement l'ampleur de la dépense et les intérêts de nos membres, des consommateurs, et de la population, soit dit en passant que nous croyons indissociables, il est impératif que des audiences publiques orales soient tenues.

D'autant plus, qu'aux demandes d'accès au rapport de balisage effectué par la firme Accenture, faites par plusieurs parties intéressées, notre société d'État s'oppose en prétendant que cela porterait préjudice à cette multinationale et que c'est dans le but de protéger la relation d'affaires.

Devons-nous en conclure que cette relation d'affaires prédomine sur celle avec les citoyens du Québec, actionnaires d'Hydro-Québec? Vous pouvez aussi inviter vos parents et amis à signifier leur appui à notre campagne en allant sur le site dédié www.CompteursEnOr.com.

1 milliard \$ dépensés inutilement et 1000 emplois perdus, rien à gagner!

Gaspillage

Que feriez-vous d'un milliard, vous?

Selon Hydro-Québec, la mise en place des compteurs électriques de luxe devrait coûter au moins un milliard \$. Et les coûts réels dépassent souvent les prévisions à Hydro-Québec... Avons-nous les moyens d'un tel gaspillage?

Des dizaines et des dizaines de millions \$ à la poubelle!

Les 3,75 millions de compteurs actuels, encore fonctionnels, seront mis à la ferraille. Et 2 millions d'entre eux n'ont même pas encore atteint leur durée de vie comptable. Ces compteurs, qui les a payés, selon vous?

Pourquoi se lancer là-dedans?

Le système actuel de relève des compteurs est concurrentiel et efficace. Pourquoi faire perdre 1000 emplois au Québec pour des gadgets de luxe?

Le gouvernement perd des revenus

Le chômage créé par l'opération et son impact économique engendreront une perte de revenus de plus de 6 millions \$ par an pour les gouvernements provinciaux et fédéraux, donc pour les contribuables...

Recul du PIB du Québec

L'opération des compteurs en or aura un impact négatif récurrent sur le PIB québécois — on estime le recul à 14,7 millions \$ par an. Vous avez raison : ce n'est pas une bonne nouvelle.

Et qui épongera la facture?

Rien à gagner pour vous

L'électricité mesurée par un compteur de grand luxe ne vous coûtera pas un sou de moins.

Devinez qui va payer...

Avec les compteurs en or, Hydro-Québec se lance dans une immense opération à la rentabilité plus que douteuse qui pourrait même faire augmenter votre facture d'électricité.

Chômage

À Hydro-Québec :

800 emplois chez les releveurs de compteurs et dans plusieurs autres groupes d'employés seront éliminés.

Dans d'autres secteurs :

Environ 200 emplois seront perdus, indirectement, par d'autres travailleurs québécois.

Choc économique :

L'impact économique sera comparable à la fermeture d'une très grande entreprise. Et toutes les régions seront touchées.

Pas de création d'emploi chez nos fabricants :

Les compteurs en or sont achetés de fournisseurs étrangers, qui les produiront à l'étranger. Des commandes totalisant quelque 400 millions \$ et pas de retombées pour nos manufacturiers et leurs travailleurs...



Qui gagne quoi avec les compteurs en or d'Hydro-Québec?

CompteursEnOr.com



HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

Couchons-nous mieux informés!

Pauline Moreau, Comité harcèlement psychologique

Lorsque l'on parle d'harcèlement psychologique au travail, on est souvent confronté à un lexique particulier. Bien que, généralement, nous ayons tous une compréhension sommaire de certains termes utilisés sur cette question, il est bien de découvrir plus précisément leur signification. De cette façon, il est plus facile de détecter et de prévenir ce genre de situations.

Avant tout, il est essentiel de définir précisément **qu'est-ce que le harcèlement psychologique au travail?**

Selon la Loi sur les normes du travail du Québec, le harcèlement psychologique au travail est : « *une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité et à l'intégrité psychologique ou physique du salarié qui entraîne pour lui un milieu de travail néfaste. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement psychologique si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour le salarié* ».

Le harcèlement psychologique se manifeste différemment sur le milieu de travail. Sans être une liste complète, voici les définitions de quelques façons par lesquelles on peut l'observer.

L'intimidation

C'est une action violente qui consiste à faire peur à l'autre en haussant le ton, en dépréciant son travail, en le menaçant de manière détournée ou voilée, en exerçant sur l'autre des pressions indues pour parvenir à ses fins.

La brimade ou le bullying

Il s'agit d'une action tyrannique qui consiste à brutaliser, à rudoyer quelqu'un de plus faible.

La persécution ou mobbing

Cette forme sévère de harcèlement consiste à brutaliser, attaquer, malmenier et se manifeste par des agissements hostiles fréquents et répétés sur le lieu de travail visant systématiquement la même personne. Cela peut aller jusqu'à des dérapages incluant la violence physique.

Le bouc émissaire ou whistleblowers

C'est lorsqu'un salarié subit des représailles suite à une dénonciation publique ou aux autorités de malversations, d'actes de corruptions ou de violations de la loi.

La discrimination ou bizutage

Ceci consiste à des attaques répétées envers une personne qui affiche des différences en raison de ses convictions religieuses, de son orientation sexuelle, de ses origines, de sa nationalité ou tout simplement en raison de son sexe.

L'incivilité à caractère vexatoire

C'est lorsque l'on utilise des propos méprisants pour disqualifier une autre personne ou la discréditer auprès des collègues, supérieurs, subordonnés. On utilise envers elle des gestes de mépris, on l'interrompt et/ou l'on tient à son sujet, devant des tiers et devant l'employé, des propos humiliants et abusifs.

L'abus de pouvoir

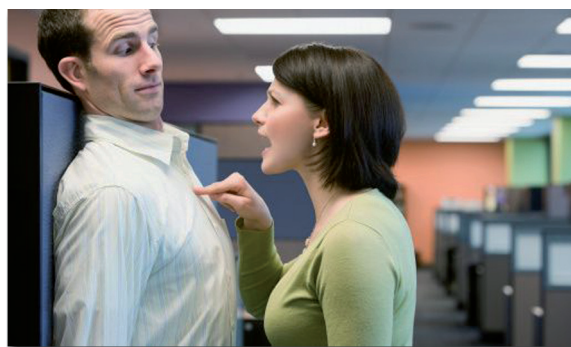
Il s'agit d'une forme particulièrement grave de harcèlement qui consiste à s'attaquer directement aux conditions de travail de l'employé en lui retirant son autonomie. On se sert de son pouvoir pour contester systématiquement toutes ses décisions; pour lui retirer ses moyens et ses outils de travail; pour lui attribuer des tâches humiliantes ou contre son gré; pour l'isoler, l'empêcher d'obtenir une promotion; pour lui attribuer des tâches incompatibles avec sa santé. On la pousse à la faute pour la prendre en défaut afin de la congédier (abusivement).

La placardisation

Ceci consiste à isoler la victime, à l'installer à l'écart des autres et de faire en sorte que ses supérieurs hiérarchiques et ses collègues ne lui parlent plus afin qu'elle devienne « *persona non grata* ». Pour arriver à cette fin, il peut arriver que l'on fasse courir des rumeurs sur la personne, qu'on lui attribue des problèmes psychologiques ou des comportements répréhensibles.

Si vous croyez être victime ou si vous êtes témoin de ce genre de situation, n'hésitez pas à communiquer en toute confidentialité avec un membre de la structure syndicale régionale.

Source : psycho-ressources.com





CENTRAIDE

Plus que jamais et pour longtemps un appui important!

François Labossière, Comité des délégué-e-s sociaux

Centraide et le mouvement syndical collaborent pour le bien collectif depuis fort longtemps. Depuis maintenant 35 ans, les employé-e-s et retraité-e-s d'Hydro-Québec soutiennent la campagne annuelle de financement et ont remis à ce jour plus de 87 millions de dollars aux 18 Centraide du Québec. En supportant cet organisme, ils ont participé au mieux-être de la collectivité en soutenant des centaines d'organismes communautaires du Québec qui, à leur tour, viennent en aide à des milliers de Québécois vivant des épreuves.

Votre réseau de délégué-e-s sociaux utilise fréquemment ces organismes afin d'aider les membres qui ont besoin d'assistance. Chaque année, des centaines de personnes sont référés vers ces services communautaires. Une panoplie d'organismes de toute sorte offrent une multitude de services afin d'aider les personnes qui souffrent.



Vos délégué(e)s sociaux connaissent bien les divers problèmes d'ordres sociaux et personnels auxquels sont confrontés les travailleuses et les travailleurs ainsi que les ressources communautaires spécifiques à chaque problématique. Rappelons que les délégué-e-s sociaux ne jouent pas un rôle de conseiller auprès des membres, ils aident plutôt ces derniers à cerner les problématiques qui les préoccupent et les dirigent vers les réseaux de soutien subventionnés par Centraide qui existent dans leur collectivité.

Lors de la prochaine campagne de financement, nous vous invitons à donner généreusement. Rappelez-vous que Centraide pourrait éventuellement vous aider ou aider un de vos collègues.

Pensons-y et soyons généreux....

RÉPERTOIRE CONDITIONS DE TRAVAIL CHANTIER

Campagne d'accréditation syndicale

Le 2000 a récemment entrepris une campagne de syndicalisation auprès des employés d'Hydro-Québec régis par le « Répertoire conditions de travail chantier », le RCTC. De plus, un site Web, le <http://hydro-rctc.org> a également été mis en place afin d'exposer les avantages de la syndicalisation et la force du 2000 dans la représentation de leurs intérêts.

M. Luc Leclerc, président de la région Annexe, est le responsable de la campagne de syndicalisation pour le 2000. Depuis quelques semaines, il a été à la rencontre de plusieurs employés du RCTC à Chicoutimi, à Havre-Saint-Pierre, à Montréal ainsi qu'à Laval afin de répondre à leurs questions sur l'importance de la syndicalisation et de ses avantages.

Le processus va très bien et plusieurs cartes ont déjà été reçues au siège social du 2000. À cet effet, le Syndicat tient à remercier tous ceux qui collaborent de près ou de loin à cette campagne.

Si vous avez des questions sur cette campagne de syndicalisation, rendez-vous sur le site de la campagne au <http://hydro-rctc.org> ou communiquez avec M. Luc Leclerc au 514-381-2000 poste 228 ou, sans frais, au 1-800-361-6586 poste 228.



Soyez au courant, visitez notre site Internet!
www.scfp2000.qc.ca



RÉGIME COLLECTIF D'ASSURANCE SOINS DENTAIRES

Indexation du calendrier de remboursement

Michel Lavoie, Comité avantages sociaux

C'est le 7 juillet dernier qu'a eu lieu une rencontre entre les représentants de la vice-présidence Ressources humaines d'Hydro-Québec et les présidents des quatre unités syndicales 957, 1500, 2000 et 4250, du S.C.F.P., afin de discuter de l'ajustement possible de la cédule de remboursement des frais pour soins dentaires admissibles applicable aux employés permanents. Cette demande avait été adressée il y a déjà quelque temps, puisque ce problème découle d'un malentendu survenu lors de la dernière négociation pour le renouvellement des conventions collectives en 2008.

Lors de cette réunion, monsieur Bruno Gingras, Vice-président Ressources humaines, s'est finalement dit disposé à donner suite à notre préoccupation, en nous proposant un ajustement à partir du 29 août prochain. Voici donc comment cette modification se traduira :

- Du 1er janvier 2008 au 28 août 2011 : cédule de remboursement de 2008;
- Du 29 août 2011 au 31 décembre 2011 : cédule de remboursement de 2011;
- Du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 : cédule de remboursement de 2012;
- À compter du 1er janvier 2013 : cédule de remboursement de 2013;
- À partir de 2014, à défaut d'autres changements qui pourront être convenus entre les parties, lors du renouvellement des conventions collectives, le remboursement des frais

admissibles se fera sur la base de la cédule de remboursement de 2013.

Il est à noter que seules les prestations encourues par les assurés à compter du 29 août 2011 seront remboursées sur la base de la cédule de remboursement de 2011. Le remboursement des prestations encourues jusqu'au 28 août 2011, inclusive-ment, sera effectué sur la base de la cédule 2008. Il n'y a donc pas d'effet rétroactif. Évidemment, ce changement implique une majoration des primes du régime de 9 %.

Comme toujours, ces primes seront payées à parts égales par les employés et par Hydro-Québec. Ainsi, à compter du 29 août 2011 (paie versée le 22 septembre 2011), les primes payées par les employés seront modifiées de la façon suivante :

	COTISATION/PAIE (taxes incluses)	
	Avant le 29 août 2011	À compter du 29 août 2011
Individuel	7,38 \$	8,05 \$
Monoparental	14,02 \$	15,29 \$
Familial	20,30 \$	22,13 \$

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec votre structure syndicale locale ou régionale.

CAMPAGNE DE VISIBILITÉ

Affichez votre désaccord au projet LAD!

Dans le cadre du volet « visibilité interne » de la campagne contre le projet des compteurs à lecture à distance, une affichette a été mise à la fin de cette édition du 2000. Nous vous invitons à souligner votre solidarité en l'apposant à l'intérieur de votre espace de travail.

Tel que convenu avec l'employeur lors de campagnes précédentes, les éléments syndicaux apposés à l'intérieur de votre espace de travail ne sont pas censés être retirés par l'employeur.

Démontrons notre solidarité et sauvons nos emplois.

Le comité de négociation.



Le SCFP 2000 est maintenant présent sur Facebook et Twitter! Joignez-vous à ces groupes et partagez votre opinion.



COMITÉ CONDITION FÉMININE

C'est arrivé à une membre

Pauline Moreau, Comité condition féminine

Nous vous rappelons souvent que lorsqu'une situation particulière vous arrive au travail, il est important de consulter un membre de la structure syndicale afin qu'il s'assure que tous vos droits sont respectés et que vous bénéficiez de l'arrangement le plus optimal à vos besoins. Malheureusement, il arrive souvent que ce ne soit pas le cas et que des « arrangements » pris avec l'employeur se trouvent à brimer une partie de vos droits et qu'ils finissent par vous pénaliser. Voici un exemple de ce qui est arrivé à une membre et qui aurait pu être évité si elle avait contacté un membre de la structure syndicale de sa situation.

Elle est releveuse de compteurs, temporaire et son travail met en péril la condition de ses bébés à naître. Elle est alors réaffectée par son gestionnaire à d'autres tâches. Après quelques semaines, elle a de plus en plus de difficulté à terminer ses journées. Son poste de travail n'est pas ajusté à sa grossesse multiple. Elle a parlé à son gestionnaire à plusieurs reprises de ce problème qui ne veut pas faire de précédent. Son médecin demande un retrait immédiat car il juge que l'environnement de travail inadéquat met en danger la santé de la mère et des bébés à naître. Suite à un « arrangement » avec un de ses supérieurs immédiats, elle est mise en chômage-maladie plutôt qu'en retrait préventif où elle aurait reçu des indemnités de la CSST qui se seraient terminées au plus tard à la 4^e semaine précédant la date prévue de l'accouchement.

Durant son arrêt de travail, quelqu'un l'informe que quelque chose ne tourne pas rond avec son « arrangement ». L'employée communique alors avec le supérieur avec qui elle avait pris son « arrangement ». Il lui dit que tout est conforme pour son arrêt de travail, qu'elle n'a pas à s'inquiéter et qu'elle n'a pas besoin de communiquer avec son syndicat. Par peur de mettre en péril sa bonne entente avec son patron, elle décide de ne pas s'informer à son syndicat.

Près d'un an plus tard, suite à son retour au travail, le syndicat apprend ce qui s'est passé et lui explique qu'elle aurait dû être en retrait préventif sur la CSST plutôt qu'en chômage-maladie puisqu'il était beaucoup plus avantageux pour elle de fonctionner de cette façon.

Contrairement à un retrait couvert par la CSST, le chômage-maladie équivaut environ à la moitié du revenu habituel et ce revenu est bien sûr imposable. Il ne couvre pas vos avantages sociaux et l'employeur ne cotise plus les parts qu'il assume généralement, notamment celle du fonds de pension. De plus, l'employée a dû payer ses assurances afin de les maintenir.

À la CSST elle aurait reçu 90 % de son salaire net non-imposable et aurait bénéficié d'avantages tels que accumulation de vacances, congés de maladie, ancienneté et autres.

Cet exemple n'est qu'un parmi d'autres qui auraient pu être évités si le syndicat avait été impliqué dans le processus dès le départ. Donc, si vous êtes dans une situation particulière, n'hésitez pas à communiquer avec un membre de la structure syndicale afin qu'il s'assure que tout se fait dans les règles et que votre intérêt prime.

Préparez-vous, l'École des jeunes débarque à St-Sauveur!



Les 15, 16 et 17 novembre prochains.

Pour de plus amples détails et pour l'inscription communiquez avec nous par courriel au:

jeunes@scfp2000.qc.ca



JOURNAL PROVINCIAL
Volume 37, n° 6 / Juillet-Août 2011

Le 2000 est un bulletin d'information provincial publié par le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP-FTQ.

Le 2000 est tiré à 5 500 copies et est distribué gratuitement à tous les membres.

Présidente : Ginette Paul

Secrétaire général : Guy Poirier

Rédaction : David Labrosse

Montage et traitement de texte :
François-Olivier Michaud

Toute correspondance au sujet de cette publication doit être adressée au Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 SCFP-FTQ
1010, rue de Liège Est
2^e étage, Montréal QC H2P 1L2
514 381-2000

bureau.syndicat@scfp2000.qc.ca

Conception graphique : Anne Brissette

Impression : Atelier Québécois Offset inc.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec

Numéro de convention : 40005710



COMPTEURS

EN OR

d'Hydro-Québec



**1 milliard \$
et 1000 emplois
EN JEU!**

CompteursEnOR.com

SCFP
Syndicat canadien de
la fonction publique

2000

Syndicat des employé-e-s de
techniques professionnelles
et de bureau d'Hydro-Québec
Section locale 2000 SCFP-FTQ